

Annexe (instruction PDG 18-002) relative aux délégations de la direction du département ODE

Septembre 2022

	RIOU Philippe		BACHER Cédric	HESS Philipp	PAILLET Jérôme	HALM LEMEILLE Marie-Pierre	ANTAJAN Elvire	CHEVE Julien	PIQUET Jean-Côme	LEFEBVRE Alain	NORMAND Julien	BRUNEAU Audrey	BRACH-PAPA Christophe
21	PV de recette :												
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	- décompte général sans réclamation												
	- décompte général avec réclamation												
22	Décisions d'application ou d'exonération de pénalités :												
	x	x											
	* < ou = à 5 000 €												
	* > à 5 000 €												
	Déclarations de sous-traitance (DC4) sur marché existant												
	Ordres de service dont le montant cumulé est inférieur à 15% du montant du marché existant												
	Accords commerciaux n'engageant pas financièrement l'Institut (SNCF, Air-France, hôtellerie, etc.)												
	CONTRATS DE RECETTES (tous les montants sont H.T.)												
23	Réponses aux appels d'offres à finalité commerciale avec ou sans affrètement												
24	Signature des propositions financières, émission de devis :												
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	- montant proposition < à 10 000 €												
	- montant proposition > ou = à 10 000 € et < à 90 000 €												
	- montant proposition > ou = à 90 000 € et < à 221 000 € (2)												
	- montant proposition > 221 000 € (2)												
25	Signature des contrats de recettes :												
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	- montant < à 10 000 €												
	- montant > ou = à 10 000 € et < à 90 000 €												
	- contrats avec montant > ou = à 90 000 € et < à 221 000 €												
	- contrats avec montant > ou = à 221 000 € (2)												
26	Les financements européens et internationaux :												
	- réponse à un appel d'offre européen												
	- contrats européens (convention de subvention et lettre d'intention)												
27	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Signature des titres exécutoires												
	CONTRATS SPECIFIQUES												
28	Protocoles d'accord et contrats annuels sans engagement financier, contrats cadre pluriannuels sans engagement financier en France, Europe ou international, y compris participation à des structures sans personnalité morale tels que UMR, UMS, GDR, GDRI, GIS, FRE, accord de consortium dans le cadre de financement ANR, ADEME, FUI, de contrat européen												
29	x	x											
	Contrat de reversement												
30	Adhésion ou participation dans une structure juridique à personnalité morale (association, GIP, GIE, Fondation, sociétés commerciales, etc.)												
31	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Convention particulière reprenant les dispositions en matière de propriété intellectuelle d'un protocole d'accord ou d'un contrat cadre												
32	< à 221 000 €	< à 221 000 €											
	Contrat de collaboration de recherche ne reprenant pas les dispositions en matière de propriété intellectuelle d'un protocole d'accord ou d'un contrat cadre												
33	Contrat de cofinancement de thèse												
34	x	x											
	Contrat sans engagement financier prévoyant la désignation de mandataire unique pour la gestion des droits de propriété intellectuelle et leur exploitation, compris les règlement de copropriété												
35	Accord de cession ou concession de titre de propriété industrielle, accord de cession ou concession de droits de propriété intellectuelle, accord de communication de savoir-faire, cession de nom de domaine, règlement de copropriété de droits et titres de propriété intellectuelle ou savoir faire												
36	x	x											
	Accord de transfert de matériel biologique, fiche de traçabilité												
37	Concession de droits sur image, logo et marque												
38	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Accord de secret et de non usage												
39	Convention d'accueil de personnel												
40	Achats, vente de propriété immobilière												
41	Baux (locations immobilières) et mise à disposition de locaux												
42	Convention d'accueil ou d'embarquement de journalistes, de prise de vue et droits liés, autorisation d'interview												
	EXECUTION DU BI												
43	Notification des dotations budgétaires et révisions												
44	Ouverture de crédits (AE - CP)												

Annexe (instruction PDG 18-002) relative aux délégations de la direction du département ODE

Septembre 2022

	RIOU Philippe		BACHER Cédric	HESS Philipp	PAILLET Jérôme	HALM LEMEILLE Marie-Pierre	ANTAJAN Elvire	CHEVE Julien	PIQUET Jean-Côme	LEFEBVRE Alain	NORMAND Julien	BRUNEAU Audrey	BRACH-PAPA Christophe
FORMALITES APA ET CITES													
93	Formalités APA (3) :												
	- PIC (prior informed consent), MAT (mutually agreed terms) délivrés par tout Etat, union, territoire ou communauté à l'exception de la France, Déclarations de Due Diligence (DDD) auprès du Ministère de la Recherche												
	x	x											
	- Formalités liées à la labellisation d'une collection												
	x	x	x	x	x	x							
	- Déclaration pour l'accès aux ressources génétiques (CERFA N° 15786*01)												
	x	x	x	x	x	x							
	- Demande d'autorisation pour l'accès aux ressources génétiques (CERFA N° 15785*01)												
	x	x											
94	Déclarations et formalités liées à la CITES (4)												
	x	x	x	x	x	x							

(1) Dès sa nomination

(2) Seuil révisable à chaque parution des nouveaux seuils d'appels d'offres dans le JOUE (Journal officiel de l'Union Européenne)

(3) APA: Accès et partage des avantages (cf. Protocole relatif à la convention sur la diversité biologique adopté à Nagoya le 29 octobre 2010)

(4) CITES: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction